



**Étude sur les initiatives des Parlements de l'UE
concernant les normes communes relatives aux données et
aux documents numériques**

Approuvée par le Conseil de l'IPEX le 13 janvier 2012

La présente étude est soumise aux Secrétaires généraux des Parlements de l'UE conformément au mandat conféré au Conseil de l'IPEX suite aux conclusions de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE (EUSC) tenue à Stockholm les 14 et 15 mai 2010.

Le point 14 des Conclusions de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE établit que "Les Présidents encouragent toutes les initiatives visant à l'établissement de normes pour les données et les documents numériques, de manière à faciliter l'accès et à accroître la transparence de l'information concernant les activités des Parlements et des institutions de l'UE, et confie cette tâche au Conseil de l'IPEX".

L'initiative de la Conférence des Présidents a été adoptée dans le but d'aider les Présidents et les Secrétaires généraux des Parlements de l'UE à évaluer l'état des connaissances dans la normalisation des documents parlementaires et à mieux estimer les coûts et les bénéfices éventuels d'améliorations et d'investissements complémentaires.

Dans l'"ère de l'information numérique", la normalisation des documents parlementaires est si étroitement liée aux valeurs de transparence, d'accessibilité et d'obligation de rendre compte que les stratégies de normalisation ne représentent pas seulement l'une des tâches essentielles abordées par les administrations parlementaires, mais aussi un défi politique lancé au Président et au Conseil.

Notamment le rapport entre l'usage répandu de normes ouvertes dans l'environnement parlementaire et la transparence de l'institution a été amplifié par la présence croissante d'applications Web et de sites Web consacrés à l'information politique qui traitent des extraits de documents parlementaires numériques.

De surcroît, étant donné le rôle de pivot que jouent les documents parlementaires et législatifs dans tout le système de l'information et de

la documentation institutionnelle, l'initiative de la Conférence des Présidents pourrait agir en tant que moteur vers d'autres initiatives et processus de normalisation dans des domaines institutionnels nationaux. Les Parlements de l'UE sont très bien placés pour promouvoir une initiative étendue et unique visant à créer un niveau d'ouverture du Gouvernement plus élevé et sans précédent dans l'espace de l'UE.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

L'Étude a été préparée par le Support central de l'IPEX sur la base des réponses fournies par 32 assemblées parlementaires (sur 40) de 23 États membres de l'UE à un questionnaire envoyé aux Correspondants de l'IPEX : Allemagne (les deux Chambres), Autriche (les deux Chambres), Belgique (les deux Chambres), Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne (Congreso), Estonie, Finlande, France (Sénat), Irlande, Italie (les deux Chambres), Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas (les deux Chambres), Pologne (les deux Chambres), Portugal, République tchèque (les deux Chambres), Roumanie (les deux Chambres), Royaume-Uni (les deux Chambres), Slovaquie, Slovénie (Assemblée nationale).

Le questionnaire contenait des questions concernant 2 thèmes principaux :

1) l'utilisation de (ou la volonté d'utiliser) un format ouvert (XML) pour les documents parlementaires et les projets de loi et l'implication dans des initiatives plurinationales pour l'échange de documents parlementaires ou d'instruments réglementaires en format ouvert (XML);

<p>Le XML (Extensible Markup Language ou Langage extensible de balisage) est une spécification universelle pour la création de langages de balisage sur mesure. Il est classé comme "langage extensible" parce qu'il permet aux usagers de définir leurs propres éléments. Son objectif premier est de faciliter le partage de données structurées à travers différents systèmes d'information, notamment via Internet.</p>

2) l'utilisation d'un système de classement basé sur un thésaurus pour classer les documents parlementaires et la possibilité de convenir

de l'emploi d'un thésaurus commun, partagé entre plusieurs Parlements.

L'UTILISATION DU XML

L'Étude montre que **13 Parlements/Chambres** sur 32 utilisent le XML pour certains documents parlementaires et/ou législatifs (principalement projets de loi, résolutions, comptes-rendus, rapports des débats des séances plénières et des commissions, résumés des interventions des parlementaires).

Les documents sont balisés à différentes étapes de leur production et de la part de différents départements dans chaque Parlement/Chambre.

Dans 9 Parlements/Chambres tant les métadonnées que le contenu des données sont structurés en XML.

La plupart de ces Parlements/Chambres ne fournissent de métadonnées structurées que pour le document.

11 Parlements/Chambres ont rendu publiques les données XML.

11 Parlements/Chambres prévoient d'introduire le balisage XML pour les documents parlementaires ou pour des séries de documents nouvelles ou additionnelles.

La plupart des Parlements utilisent **leur propre format propriétaire**. Toutefois, **12 Parlements/Chambres** se sont déclarés disponibles ou intéressés à rendre leurs documents XML compatibles avec des documents XML produits par d'autres Parlements ou d'autres institutions. La plupart d'entre eux demandent qu'une norme commune soit établie à cet effet.

Des Parlements/Chambres (7) soulignent que le seul projet de partage des documents ou d'informations parlementaires en format ouvert (XML) avec des institutions d'autres Pays est le **projet IPEX XML**.

CLASSEMENT BASÉ SUR UN THÉSAURUS

Au sujet du classement de documents suivant un système basé sur un thésaurus, **18 Parlements/Chambres sur 32** ont donné une réponse positive.

Dans la plupart des Parlements, l'application d'un système de classement basé sur un thésaurus est limitée à des types particuliers de textes législatifs parlementaires.

Dans seulement 3 Parlements/Chambres (Chambre belge, Chambre des Pays-Bas et Parlement du Luxembourg) le système de classement basé sur un thésaurus s'applique à **tous** les types de documents parlementaires.

La moitié des Parlements/Chambres appliquent le classement à titre de **méta-information** dans un format structuré et l'autre moitié en fichier externe.

Dans la plupart des Parlements/Chambres qui utilisent un système de classement basé sur un thésaurus, le document est classé au début de la procédure, ce qui tend à coïncider avec les accès au document dans les bases de données publiques du Parlement.

Le classement de documents est réalisé principalement par des experts du département compétent pour l'information ou la bibliothèque du Parlement.

14 Parlements/Chambres utilisent EUROVOC (seul ou combiné avec leur propre thésaurus). 4 Parlements utilisent uniquement leur propre thésaurus.

9 Parlements/Chambres considèrent expressément qu'il est possible de convenir de l'utilisation d'un **thésaurus partagé par plusieurs Parlements**, notamment l'EUROVOC.

PROCHAINES ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

L'Étude montre que les Parlements de l'UE sont de plus en plus conscients de l'importance de la normalisation des documents et des données parlementaires et législatifs pour promouvoir la transparence, l'accessibilité et l'obligation de rendre compte aussi bien sur le plan national qu'au niveau de l'UE et du monde entier.

En outre, un nombre important de Parlements est expressément intéressé à partager des documents en format ouvert avec d'autres Parlements et institutions ainsi qu'à utiliser un thésaurus partagé par de nombreux Parlements.

Toutefois, certains Parlements seulement ont été à même d'élaborer, à ce jour, des instruments et des systèmes pour l'utilisation de normes ouvertes et du classement basé sur un thésaurus en raison de problèmes de ressources humaines, de TI et de limitations budgétaires.

Cela rend essentiel l'échange d'expériences, d'information et de savoir-faire au sujet des normes.

Grâce au partage des normes et notamment des normes ouvertes, d'importantes ressources financières peuvent être économisées en réutilisant et en échangeant des documents numériques.

Le **projet IPEX XML** – qui est mentionné par de nombreux Parlements comme étant le seul projet de partage de documents ou d'information parlementaires en format ouvert (XML) – constitue un bon exemple à ce sujet.

Ce qui semble être un point de départ efficace et économique à cet effet, c'est la création d'un " point d'information " unique sur la normalisation numérique – au niveau parlementaire – où chaque Parlement de l'UE puisse obtenir des informations actualisées sur les applications mises en œuvre et les projets élaborés et développés dans ce domaine.

Dans ce cadre, il serait également envisageable d'évaluer la possibilité de partager une norme commune de format ouvert, ainsi que le thésaurus EUROVOC, pour les documents parlementaires concernant l'examen des affaires européennes.

Cela faciliterait et rendrait plus utile l'échange d'informations concernant ledit examen dans l'IPEX.

Le Conseil de l'IPEX recommande donc que les Secrétaires généraux des Parlements de l'UE conviennent de :

a) poursuivre l'échange d'information et de pratiques sur l'utilisation de normes communes (y compris le système de thésaurus) parmi les Parlements de l'UE, ainsi qu'avec des Parlements d'autres régions géographiques, en vue d'identifier les meilleures pratiques et les normes communes pour les documents et les données ;

b) mettre leur savoir-faire et/ou les outils de la TI à la disposition des Parlements qui sont intéressés à l'utilisation du XML et/ou qui veulent rendre leur système XML compatible avec les documents XML produits par d'autres Parlements et d'autres institutions ;

c) charger le Conseil de l'IPEX d'évaluer la possibilité de partager une norme commune de format ouvert et le thésaurus EUROVOC pour les documents parlementaires concernant l'examen des affaires européennes, qui seraient téléchargés par les Parlements de l'UE dans l'IPEX ;

d) transmettre l'Étude aux institutions et organismes compétents de l'UE et entamer des contacts avec eux en vue d'identifier une norme commune ;

e) promouvoir une coopération dans ce domaine avec le CERDP – qui peut apporter ses connaissances spécifiques dans l'échange d'information dans le domaine de la TI (notamment à travers sa zone d'intérêt TI) – et avec le Centre Mondial ONU/UIP pour les TIC au Parlement, qui promeut des initiatives visant à diffuser l'utilisation des systèmes XML et des systèmes basés sur un thésaurus pour les Parlements du monde entier.

En vue d'accomplir les tâches susmentionnées, le Conseil de l'IPEX devra être chargé d'établir des contacts avec le CERDP et le Centre Mondial ONU/UIP pour les TIC au Parlement, de manière à agir en tant que “ point d'information ” unique sur la normalisation numérique.

A cette fin, un forum spécifique pourrait être créé au sein de l'IPEX, ouvert à tous les Parlements de l'UE et des Pays candidats, ainsi qu'au CERDP et au Centre Mondial ONU/UIP pour les TIC au Parlement.

Les Secrétaires généraux pourraient recommander à la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE de soutenir expressément ces initiatives en adoptant une recommandation spécifique dans les conclusions de la prochaine Conférence à Varsovie.